MAIL TYPE – ENCADRANT ➜ COLLABORATEURS

Objet : Causerie – Signalisation temporaire du chantier

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, nous abordons la signalisation temporaire de notre chantier. L'objectif est de comprendre pourquoi une signalisation correctement implantée protège aussi bien les riverains et les usagers de la route que nous-mêmes.

Points clés à retenir :

- La signalisation doit être mise en place AVANT le début des travaux et retirée DÈS leur fin.
- Un panneau renversé, illisible ou mal positionné doit être signalé et remis en conformité immédiatement.
- Le port du gilet haute visibilité est obligatoire dès lors que vous êtes à proximité de la voirie ou d'une zone balisée.
- Ne déplacez jamais un dispositif de signalisation sans en informer votre encadrant.

Supports disponibles :

- Dépliant signalisation temporaire (règles de pose, catégories de panneaux).
- Applications Je Balise et SIGNA° pour vérifier l'implantation sur le terrain.
- E-learning OPPBTP disponible pour approfondir vos connaissances.

Merci de votre vigilance. Vos remontées terrain sur des défauts de signalisation sont essentielles pour la sécurité de tous.

Cordialement,

[Nom de l'encadrant / Chef d'équipe]